

Le lobby nucléaire en croisade pour obtenir le label vert de Bruxelles

Rassemblés la semaine dernière à Bruxelles, les lobbyistes français et européens du nucléaire lancent une grande offensive pour obtenir le label européen du "financement durable". Surfant sur l'envolée du cours du gaz, les représentants de la filière, qui jouent leur pérennité économique, cherchent à imposer l'atome dans la stratégie climat de la Commission européenne.



A la tribune des Entretiens européens, Erick Decker, responsable des investissements Europe du Sud et pays émergents chez Axa, et Benoit Calatayud, responsable transition énergétique à BPIFrance. © Indigo publications

Alors que Bruxelles a acté en avril l'instauration d'un vaste système réglementaire destiné à orienter les capitaux vers les activités "durables", l'industrie nucléaire fait le forcing pour obtenir le label européen. Pour l'instant exclu par la Commission, au même titre que le gaz, des activités susceptibles d'atténuer le changement climatique, le secteur nucléaire s'est mobilisé les 13 et 14 octobre en visioconférence et à la **Fondation universitaire** de Bruxelles dans le cadre des "Entretiens européens".

Animé par la militante du nucléaire **Claude Fischer-Herzog**, l'événement sponsorisé par les lobbies de l'atome a été soutenu par la Direction générale énergie climat de la Commission. Les responsables affaires publiques de l'industrie cherchent à inscrire le nucléaire dans la future "taxonomie européenne", nouvelle classification des activités économiques qui déterminera l'accès du secteur aux capitaux, et donc sa viabilité économique.

Le nucléaire est-il d'intérêt général ?

Derrière un entre-soi ne réservant guère de place aux opinions critiques, les multiples intervenants ont toutefois laissé apparaître quelques divergences tactiques et de fond. Ainsi, la société **ASCPE** créée par Claude Fischer-Herzog et l'association **Pacte nucléaire et climat** (PNC) défendent farouchement l'idée que l'énergie nucléaire est un "*service général d'intérêt économique*" (SIEG). PNC France a été fondé par l'ancien président **UMP** de l'Assemblée nationale **Bernard Accoyer** (2007-2012) tandis que son conseil d'orientation est présidé par l'ancien président de la **SNCF** et PDG d'**Airbus**, **Louis Gallois**. La notion juridique de SIEG qui est encadrée par l'article 106 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), prévoit la possibilité de dérogations au droit de la concurrence lorsque des aides d'Etat viennent soutenir une activité d'intérêt général.

Pour sa part, la Direction générale Energie (DG ENER) de la Commission européenne tient une position fondamentalement différente. Son DG adjoint, l'Italien **Massimo Garribba**, aussi responsable de la coordination **Euratom**, ainsi que le directeur Energie nucléaire, le tchèque **Jan Panek**, tiennent à l'affirmer sans ambiguïté : ce n'est pas l'énergie nucléaire qui est un SIEG, mais l'électricité, quel que soit son mode de production. Ce qui a, évidemment, pour conséquence, d'amener au partage des aides d'Etat entre toutes les formes d'énergies bas carbone.

Manœuvres pour une double majorité qualifiée

Par ailleurs, la tension monte dans la perspective du 7 décembre, date à laquelle la Commission doit, en principe, proposer d'inscrire, ou pas, dans sa "taxonomie pour une finance durable", le nucléaire et le gaz. La publication, en avril, d'une première liste, avait reporté les décisions sur ces deux sources d'énergie, du fait de

désaccords profonds entre, principalement l'Allemagne (progaz) et la France (pronucléaire).

Dans le jargon européen, la "taxonomie" dresse une liste des activités économiques considérées comme "*contribuant de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique*" et ne causant aucun "*préjudice important [aux] objectifs environnementaux*".

Depuis, des manœuvres souterraines des lobbyistes des deux camps se sont multipliées du fait, notamment de la complexité du processus de décision. La proposition de la Commission qui s'appuie, elle-même, sur les avis de plusieurs comités d'experts, doit être validée par une décision du Conseil européen qui regroupe les chefs d'Etat et de gouvernement, et un vote du parlement.

Au niveau du Conseil, les décisions sont prises à une double majorité qualifiée (55 % des Etats et 66 % de la population). Selon **Jessica Johnson** de l'association **Foratom**, qui représente les industries nucléaires à Bruxelles, l'accord de 55 % des Etats membres (soit 15 sur 27) pourra être acquis au nucléaire. Elle estime toutefois qu'il ne sera pas possible de rassembler une majorité de plus 65 % de la population européenne (291 millions d'habitants sur 448) si l'Allemagne vote contre.

Opinions divergentes à la Commission

Du côté de la Commission elle-même, les positions sont aussi très partagées. Parmi les trois vice-présidents exécutifs de la Commission, dont l'influence est plus forte que celle des simples commissaires, les lobbyistes pronucléaires estiment que les plus difficiles à convaincre sont le diplomate néerlandais, vieux routier des arcanes européens, **Frans Timmermans**, chargé du pacte vert pour le climat (*Green Deal*) et l'ancien premier ministre de Lettonie, **Valdis Dombrovskis**, responsable du commerce.

Ils considèrent également que la commissaire à l'énergie, l'ancienne ministre estonienne **Kadri Simson**, leur est peu favorable, mais qu'en revanche, ils peuvent compter sur l'appui déterminé du commissaire français au marché intérieur **Thierry Breton**.

Pour sa part, la commissaire à la concurrence, la Danoise **Margrethe Vestager**, tient à afficher une stricte neutralité. C'est, en tout cas, ce qu'a affirmé avec force au cours des "Entretiens européens", **Anna Colucci**, directrice énergie et environnement à la DG Concurrence. Celle-ci déclare forger son opinion en s'appuyant sur des bases juridiques précises : l'article 107-3 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui autorise les aides d'Etat destinées à promouvoir les projets d'intérêt européen commun, ainsi que le traité **Euratom** signé en 1957, en même temps que celui de Rome, pour organiser l'indépendance énergétique des Etats membres.

La DG Concurrence prend également en compte la jurisprudence créée par deux décisions de la **Cour de justice de l'Union européenne** (CJUE). En septembre 2020, cette dernière a rejeté un recours déposé en 2015 par l'Autriche et du Luxembourg, deux farouches opposants du nucléaire, qui contestaient le fait que les deux centrales britanniques de Hinkley Point construites par **EDF** avaient bénéficié d'aides d'Etat. La CJUE a également validé, à la suite d'un autre recours de l'Autriche en 2018, les prêts accordés par l'Etat russe à la Hongrie pour la construction par **Rosatom** de sa centrale nucléaire **Paks 2**.

Pas d'avenir hors des labels "verts"

Les enjeux sont tels, à la fois pour la France où **Emmanuel Macron** s'est clairement prononcé pour le développement de l'industrie nucléaire, que pour l'Allemagne qui a besoin de construire des centrales à gaz pour remplacer ses très polluantes centrales à charbon, qu'un compromis devrait finir par être trouvé.

La grande crainte des dirigeants d'EDF et des principaux acteurs de la filière nucléaire française est que ce compromis se fasse au détriment de la construction des six EPR qu'ils réclament. Ils ont bien noté qu'en annonçant le 12 octobre, dans le cadre du plan de relance "France 2030", le lancement de petits réacteurs nucléaires modulaires (SMR), le président de la République n'a pas évoqué les EPR.

Certains anticipent un compromis franco-allemand sur la base de l'inscription dans la taxonomie des SMR (mais pas des EPR) ainsi que des centrales à gaz (mais uniquement pour remplacer des centrales à charbon). Or, contrairement aux Etats-Unis, à la Russie et à la Chine, qui ont pris de l'avance sur les SMR, la France

commence tout juste à les concevoir. La priorité absolue pour EDF, qui espère aussi exporter ses EPR, notamment en Pologne et en République tchèque, reste donc leur inscription dans la taxonomie européenne.

Concrètement, le montant des investissements nécessaires à la construction des EPR est tellement élevé, que seule une inscription du nucléaire dans la taxonomie européenne permettrait à l'industrie d'obtenir des prêts à des taux suffisamment avantageux pour que ses projets soient économiquement viables.

Sur la pression des nouvelles réglementations sur le climat et des opinions publiques, les grandes banques et les investisseurs institutionnels comme les compagnies d'assurances qui, en dehors des Etats, sont les seuls à disposer des capacités financières nécessaires, n'investiront quasiment plus, à l'avenir, que sur des projets labellisés "verts".

Des financements d'EDF et de la Commission européenne

Organisatrice des "Entretiens européens", la société ASCPE a été créée en 2003 par Claude Fischer-Herzog. Agée de 72 ans, celle-ci a commencé sa carrière comme institutrice et a été pendant une vingtaine d'années une des dirigeantes du **Parti communiste français** (PCF) en Lorraine, jusqu'à sa rupture avec le communisme en 1991. C'est de sa rencontre dans les années 1980 avec **Philippe Herzog**, qui sera élu en 1989 député communiste au Parlement de Strasbourg, que débuta son engagement pro-européen.

Consacrés à la défense du nucléaire dans le mix énergétique, les "Entretiens européens" dont la 19^e édition vient de se tenir à Bruxelles, sont largement financés par le lobby pronucléaire, EDF en tête, avec, entre autres, le **CEA**, Foratom, l'**Agence pour l'énergie nucléaire** (AEN) de l'**OCDE**, ainsi que par la Direction générale de l'énergie de la Commission européenne.

© Copyright La Lettre A.

*Reproduction et diffusions interdites (photocopies, intranet, web) sans
autorisation écrite - 540*



Publication éditée par le groupe Indigo Publications (Paris)
Publié sur LaLettreA.fr (Commission paritaire : 1225 Y 90643)